

# Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Décision	<a href="#">2007/0801(CNS)</a>	Procédure terminée
Personnel d'Europol : adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités. Décision du Conseil		
Sujet 7.30.05.01 Europol, CEPOL		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	ALDE <a href="#">CAVADA Jean-Marie</a>	20/03/2007
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Justice et affaires intérieures(JAI)</a>	<a href="#">2807</a>	12/06/2007
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Justice et consommateurs</a>	FRATTINI Franco	

Evénements clés			
09/01/2007	Publication de la proposition législative	<a href="#">16333/2006</a>	Résumé
18/01/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/04/2007	Vote en commission		Résumé
13/04/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0136/2007</a>	
24/04/2007	Résultat du vote au parlement		
24/04/2007	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0104/2007</a>	Résumé
12/06/2007	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
12/06/2007	Fin de la procédure au Parlement		
14/06/2007	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/0801(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 039
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	LIBE/6/44761

Portail de documentation					
Document de base législatif		<a href="#">16333/2006</a>	09/01/2007	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE384.615</a>	14/03/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0136/2007</a>	13/04/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0104/2007</a>	24/04/2007	EP	Résumé

Informations complémentaires	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

Acte final
<a href="#">Décision 2007/408</a> <a href="#">JO L 153 14.06.2007, p. 0030</a> Résumé

## Personnel d'Europol : adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités. Décision du Conseil

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : le projet de décision, envisagé à l'initiative de la Finlande, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

Lors dudit examen, le Conseil d'administration a pris en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres. Au vu de ce réexamen, il est donc proposé d'augmenter de 1,5% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2006 et le 30.06.2007.

Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

La décision devrait être adoptée par le Conseil statuant à l'unanimité.

## Personnel d'Europol : adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités. Décision du Conseil

La commission a adopté le rapport de son président, Jean-Marie CAVADA (ALDE, FR), approuvant, dans le cadre de la procédure de consultation, l'initiative de la République de Finlande visant à l'adoption d'une décision du Conseil en vue d'adapter les traitements de base ainsi que les allocations et indemnités applicables au personnel d'EUROPOL.

## Personnel d'Europol : adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités. Décision du Conseil

---

En adoptant le rapport de consultation de M. Jean-Marie CAVADA (ALDE, FR), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des libertés publiques et approuve telle quelle l'initiative finlandaise destinée à adapter les traitements de base du personnel d'EUROPOL.

## Personnel d'Europol : adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités. Décision du Conseil

---

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2007/408/JAI du Conseil d'adaptation des traitements de base du personnel d'Europol ainsi que des allocations et indemnités qui lui sont versées.

CONTENU : la présente décision, adoptée sur initiative finlandaise, vise à adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

Lors dudit examen, le Conseil d'administration a pris en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres. Au vu de ce réexamen, il est décidé d'augmenter de 1,5% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2006 et le 30.06.2007.

Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 15/06/2007.